



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**

Distr. : Générale
3 octobre 2008

Français
Original : Anglais



**Vingtième réunion des Parties au
Protocole de Montréal relatif à des
substances qui appauvrissent la couche d'ozone**

Doha, 16-20 novembre 2008

Point 4 a) i) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen des questions concernant le Protocole de Montréal :
reconstitution du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de
Montréal : présentation et examen du rapport supplémentaire de
l'Equipe spéciale sur la reconstitution du Fonds multilatéral, du Groupe
de l'évaluation technique et économique**

**Résumé du rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale sur la
reconstitution, du Groupe de l'évaluation technique et économique**

Notre du Secrétariat

On trouvera dans l'annexe à la présente note un résumé du rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale sur la reconstitution, du Groupe de l'évaluation technique et économique. Ce résumé est présenté tel qu'il a été reçu du Groupe et n'a pas été officiellement édité.

* UNEP/OzL.Pro.20/1.

Annexe

Résumé du rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale sur la reconstitution, du Groupe de l'évaluation technique et économique

1. Après avoir examiné le rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur la reconstitution, à sa vingt-huitième réunion, le Groupe de travail à composition non limitée a demandé au Groupe de l'évaluation technique et économique d'étudier plus avant un certain nombre de questions précises et de lui présenter ses conclusions sous la forme d'un rapport supplémentaire. Le rapport supplémentaire de l'Equipe spéciale sur la reconstitution a été affiché sur le site du Secrétariat de l'ozone le 1er octobre 2008 et envoyé aux Parties peu après. Le rapport de l'Equipe spéciale sur la reconstitution examine séparément, dans chaque chapitre, chacune des questions qui lui ont été renvoyées par le Groupe de travail à composition non limitée. On trouvera, dans la présente annexe, un résumé des délibérations et conclusions figurant aux chapitres 3 à 12 du rapport supplémentaire.

2. Tout d'abord, le Groupe de travail avait demandé au Groupe de l'évaluation technique et économique d'étudier l'impact des variations de l'inflation sur l'ensemble des activités, et donc sur la reconstitution. A cet égard, les Parties ont demandé au Groupe de retenir plusieurs taux d'inflation, en expliquant les raisons de leur choix. Après avoir étudié un certain nombre de sources documentaires sur l'inflation, le Groupe a décidé de calculer l'impact qu'aurait l'application de taux d'inflation de 3 % et 5,5 % sur les éléments de financement à ajuster pour inflation. Le Groupe a ensuite appliqué ces taux aux scénarios (scénario de référence et scénario 2012) qu'il avait retenus dans son rapport initial sur la reconstitution de mai 2008. Dans le cas du scénario de référence, le Groupe a calculé que l'application de taux d'inflation de 3 % et de 5,5 % entraînerait une augmentation des besoins de financement d'environ 4,5 millions de dollars pour chaque point d'inflation. Dans le cas du scénario 2012, le Groupe a trouvé que l'application de ces taux entraînerait une augmentation du financement d'environ 9 millions de dollars pour chaque point d'inflation.

3. Le Groupe a également abordé, à la demande des Parties, la question du renforcement institutionnel, et des scénarios de financement à envisager pour répondre aux besoins qui se feraient jour pendant la prochaine période triennale pour mettre en œuvre tous les aspects du programme de travail, en accordant la priorité voulue aux pays du Groupe 4. Après avoir parcouru les travaux du Comité exécutif sur la question et entendu les arguments avancés par diverses Parties, le Groupe a conclu qu'il était difficile de trouver de bons arguments, que ce soit pour justifier une augmentation, ou au contraire une diminution, du financement alloué au renforcement institutionnel. Il a rappelé, toutefois, que les conclusions du Groupe déjà formulées pour l'entretien des appareils utilisant des HCFC comportaient plusieurs éléments qui pouvaient être considérés comme des activités de renforcement institutionnel. Par suite, le Groupe a suggéré que le scénario de financement paru dans le rapport de mai 2008 sur la reconstitution soit considéré comme impliquant une augmentation implicite du financement du renforcement institutionnel, même si les éléments directs du renforcement institutionnel restaient constants.

4. Les Parties avaient également demandé au Groupe d'analyser les coûts afférents à la collecte, au transport et à la destruction (ou au redéploiement) des stocks de CFC et de halons contaminés ou confisqués. A cette fin, le Groupe de travail à composition non limitée avait demandé aux Parties visées à l'article 5 de soumettre au Secrétariat de l'ozone avant le 15 août 2008 des informations sur leurs stocks disponibles de CFC et de halons contaminés ou confisqués. Les données tirées de 28 réponses reçues ont été extrapolées par le Groupe, qui en a déduit que les stocks de CFC et de halons contaminés ou confisqués disponibles pour être détruits seraient d'environ 1 500 tonnes au total. Comme il était indiqué dans le rapport initial de l'Equipe spéciale sur la reconstitution, que trois fois cette quantité (4 500 tonnes) pourrait être détruite à l'aide des 27 millions de dollars alloués dans ce rapport aux activités de destruction, l'Equipe concluait dans son rapport supplémentaire que les 27 millions de dollars initialement prévus dans son rapport seraient suffisants pour couvrir la totalité des coûts liés au transport et à la destruction des stocks de CFC et de halons contaminés ou confisqués, au cours de la prochaine période triennale.

5. Le Groupe a également procédé, à la demande des Parties, à l'estimation de l'impact des dates butoirs (30 septembre 2007, 1er janvier 2004, 1er janvier 2000 et 1er janvier 2010) sur la présente reconstitution et les deux prochaines reconstitutions. On se souviendra que l'on entend par « date butoir » la date au-delà de laquelle les capacités de production de substances chimiques, produits et matériels ne peuvent plus bénéficier d'un financement. Le Fonds multilatéral a fixé la date butoir au 25 juillet 1995 pour tous les secteurs et toutes les substances chimiques, mais n'a pas pris de décision sur la date butoir qui pourrait s'appliquer aux projets relatifs aux HCFC faisant suite à la décision prise

par les Parties d'accélérer l'élimination des HCFC. Dans le passé, le Fonds multilatéral se fondait essentiellement sur les évaluations par projet réalisées par les organismes d'exécution pour déterminer la date à laquelle de nouvelles capacités avaient été installées dans les usines concernées; l'Equipe spéciale, quant à elle, n'était pas en mesure d'entreprendre une étude aussi détaillée par ses propres moyens. A défaut, elle avait retenu la consommation comme critère, au lieu de la capacité additionnelle, en posant pour principe que toute consommation dépassant le niveau signalé pour l'année butoir ne donnerait pas droit à financement. Puisque la hausse de la consommation enregistrée après la date (l'année) butoir était probablement liée en partie à une plus grande utilisation de la capacité installée (plutôt qu'à l'ajout d'une nouvelle capacité), l'impact estimé par l'Equipe spéciale devait être considéré comme une estimation maximale de l'impact réel qui résulterait des dates butoirs signalées.

6. L'analyse complexe que le Groupe avait effectuée de ces questions a fait apparaître, comme on pouvait s'y attendre que le choix de dates butoirs plus rapprochées (2000 ou 2004) faisait qu'une moindre consommation donnait droit à financement. Toutefois, comme beaucoup de Parties n'ont augmenté leur consommation de mousses de HCFC-141b qu'après 2000, le choix de dates butoirs plus rapprochées exigerait que les Parties avancent leurs projets dans le secteur de la réfrigération et de la climatisation, plus coûteux, pour respecter le gel initial puis la réduction de 10 % subséquente. Le Groupe en a donc conclu que le choix de dates butoirs plus rapprochées conduirait à une augmentation des besoins de financement dans le courant de la prochaine période triennale 2009-2011 (ou des deux prochaines périodes triennales), après quoi les coûts diminueraient. Par exemple, le Groupe a calculé qu'en fixant la date butoir à 2000, le scénario de référence entraînerait des besoins de financement des dépenses d'équipement pour les HCFC qui s'élèveraient à environ 16 millions de dollars de plus que si l'on retenait 2007 comme date butoir; à titre de comparaison, pour la même date butoir 2000, le financement des dépenses d'investissement pour les HCFC, plus deux années de financement des coûts d'exploitation, exigerait une augmentation du financement d'environ 105 millions de dollars. On notera également que, selon le Groupe, si le financement nécessaire pour assurer le respect des obligations augmente avec le choix de dates butoirs plus rapprochées, un niveau de financement plus élevé favorise en réalité un plus petit nombre de Parties. Ceci est dû au fait qu'un grand nombre de Parties ne se sont converties aux mousses de HCFC-141b qu'après 2000, et que les Parties dans cette situation auraient une consommation relativement faible de HCFC-141b. Ainsi, si l'on fixait à 2000 la date butoir, plusieurs Parties ne pourraient présenter aucune activité de réduction donnant droit à financement au-delà du premier palier de réduction de 10 % qui interviendra en 2015.

7. Outre les dates butoirs, le Groupe a été prié d'envisager différents scénarios de financement pour divers éléments de deuxième conversion (c'est-à-dire les conversions d'usines déjà converties, avec l'aide du Fonds multilatéral, des CFC-11 aux HCFC-141b). Plus spécifiquement, le Groupe a été prié d'envisager de ne financer que les surcoûts d'équipement, les surcoûts d'exploitation et l'assistance technique pour ces projets, compte tenu de la décision XIX/6. Dans ce cas également, le Groupe s'est fondé sur les rapports relatifs à la consommation de HCFC mis à sa disposition; plus précisément, pour entreprendre son analyse, le Groupe a pu se servir des données du Fonds multilatéral concernant les projets déjà achevés pour calculer le pourcentage des deuxièmes conversions dans la consommation totale de mousses de HCFC-141b pour différentes dates butoirs.

8. La question des dates butoirs est encore compliquée par le fait qu'il y a deux moyens d'envisager les deuxièmes conversions concernant les mousses : 1) on peut supposer que ces conversions ont lieu graduellement, en pourcentage de la conversion totale, 2) on peut assumer que ces conversions ont lieu immédiatement, avant qu'une conversion à partir des nouveaux équipements concernant les HCFC soit envisagée. Ces deux hypothèses ont été analysées globalement, en considérant certains groupes de pays, et ont conduit à des besoins de financement très différents au cours des prochaines périodes triennales. Dans la mesure où une telle analyse ne peut être réalisée pour chaque pays, ses implications sur le financement et les conclusions à en tirer ne constituent qu'une indication des réductions de financement par rapport à l'hypothèse selon laquelle toutes les deuxièmes conversions ouvriraient droit à financement. Par rapport à un scénario supposant un financement intégral des deuxièmes conversions, une diminution des besoins de financement de l'ordre de 0 à 50 millions de dollars a été calculée pour la prochaine période triennale, pour les divers scénarios et pour les dates butoirs 2007 et 2004. Une diminution de l'ordre de 0 à 80 millions de dollars a été calculée pour la période triennale suivante. Les valeurs pour la troisième période triennale sont plus difficiles à résumer; il est clair, toutefois, qu'une date butoir fixée à 2000 conduirait à des valeurs plus faibles car il n'y aurait plus de consommation ouvrant droit à financement. On soulignera, que quels que soient les scénarios et les estimations financières correspondantes, dans la réalité, les différences de financement seraient essentiellement liées à la date à laquelle une Partie déciderait d'entreprendre une deuxième conversion et liées également à la

consommation effective des usines concernées (par opposition aux estimations globales établies par l'Equipe spéciale sur la reconstitution). Il importe également de signaler que si, pour certaines Parties, les deuxièmes conversions pourraient s'avérer importantes, dans d'autres elles pourraient être insignifiantes. Une estimation de l'impact du financement des deuxièmes conversions a également été donnée pour le scénario de financement 2012, aux fins de comparaison avec le scénario de financement de référence.

9. Comme demandé par les Parties, le rapport supplémentaire fournit également des explications plus complètes sur la manière dont ont été établis les coefficients coût-efficacité pour différents secteurs, et les effets pris en compte. Dans son rapport, le Groupe s'est également efforcé, à la demande des Parties, d'examiner les effets que la conversion des équipements en fin de vie utile aurait sur le rapport coût-efficacité dans le secteur de la consommation, ainsi que sur les besoins de financement globaux. S'agissant de ces derniers, le Groupe a conclu qu'il était difficile de déterminer des impacts quantitatifs précis et que l'impact des conversions des équipements sur le financement serait fonction des dates butoirs convenues par les Parties et des hypothèses concernant la durée de vie des équipements considérés.

10. Le chapitre 8 du rapport supplémentaire traite des effets climatiques. Dans ce chapitre, le Groupe envisage d'un point de vue qualitatif un scénario de reconstitution (basé sur les scénarios des besoins de financement présentés dans son rapport de mai 2008), un scénario de référence, une unité fonctionnelle et un scénario technique possible. Il décrit également la manière dont un scénario de type « unité fonctionnelle » envisagerait les questions du potentiel de réchauffement global, de l'efficacité énergétique et des coûts. Toutefois, vu les incertitudes quant à l'efficacité énergétique des différentes options de remplacement disponibles, puisque les choix techniques ne sont pas clairs et puisque l'on sait que les dépenses d'équipement et les coûts d'exploitation évolueront dans des directions imprévisibles au cours des prochaines années, le Groupe conclut dans ce chapitre qu'il est trop tôt pour établir des estimations quantitatives pour chacun de ces scénarios.

11. Le chapitre 9 du rapport supplémentaire aborde la question des données de référence supplémentaires (c'est-à-dire les données relatives à la consommation de HCFC pour l'année 2007). Lorsque le présent rapport a été établi, un tiers seulement des pays des Groupes 1 et 2 avaient communiqué leurs données relatives à la consommation de HCFC pour 2007; par conséquent, l'Equipe spéciale n'a pas pu calculer l'impact précis des scénarios des besoins de financement publiés dans son rapport de mai 2008. Toutefois, sur les 6 Parties du Groupe 2 qui ont communiqué leurs données sur la consommation de HCFC, 3 ont signalé une consommation globale de HCFC supérieure de 8 à 15 % à la consommation de 2006, et 3 une consommation supérieure de 40 à 80 % par rapport à celle de l'année 2006. Si cette tendance devait se poursuivre après 2007, ce qui, selon le Groupe, serait probable, il s'ensuivrait que les besoins de financement pour la prochaine période triennale (2009-2011) pourraient bien être revus à la hausse.

12. Le chapitre 9 mentionne également les nouvelles données communiquées par la Chine pour les années 2005 et 2006. Les données relatives aux exportations initialement communiquées par la Chine n'ont pas été correctement enregistrées; en conséquence, des niveaux de consommation erronés ont été publiés, pour les différents HCFC, pour les années 2005 et 2006. L'Equipe spéciale a examiné les nouvelles données communiquées par la Chine et, comme demandé, a procédé à de nouveaux calculs des besoins de financement pour les trois prochaines périodes triennales. Les nouvelles données corrigées pour la Chine, pour 2005 et 2006, ont conduit à une légère réduction des besoins de financement : le financement sur la base du scénario de référence pour la prochaine période triennale sera réduit de 1,5 à 2,5 millions de dollars environ, tandis que le financement sur la base du scénario 2012 sera réduit de 5 à 7 millions de dollars. Des réductions du même ordre de grandeur s'appliqueraient aux périodes triennales suivantes.

13. Le rapport supplémentaire du Groupe comprend également un chapitre, établi à la demande des Parties, reconsidérant le chiffrage des projets de démonstration pour tenir compte des différentes possibilités d'application des technologies en raison de la diversité climatique entre pays. Le Groupe avait été prié, lorsqu'il ferait cette analyse, d'apporter les ajustements correspondants aux coûts des activités restantes ayant trait au respect des mesures de réglementation des HCFC en supposant que les activités de démonstration conduiraient à une réduction de ces substances. A cet égard, le Groupe a proposé le lancement de 10 projets de démonstration, à raison de 2 dans chacune des 5 régions. Il a également supposé que le coût de ces projets de démonstration serait deux fois plus élevé que celui des projets d'élimination normaux, par suite d'éléments de construction plus précis et de l'ajout des stations de surveillance de la température et de contrôle de puissance. En tenant compte de cet éventail de projets de démonstration, et des réductions qu'ils permettraient de réaliser, le Groupe a calculé que le coût afférent serait de l'ordre de 2,7 millions de dollars, ce qui impliquerait une

réduction correspondante d'environ 2,7 millions de dollars par rapport au montant initialement proposé par le Groupe pour les projets de démonstration.

14. Le chapitre 11 examine l'impact des pourcentages d'exportation et de la part du capital-action des sociétés multinationales qui ne pourraient donner droit à un financement dans les sociétés des Parties visées à l'article 5. Conformément aux règles du Fonds multilatéral, le financement des projets est réduit du pourcentage exporté par une société vers les Parties non visées à l'article 5 et du pourcentage du capital-action d'une société détenu par une société multinationale. Lorsqu'il avait abordé cette question, dans son rapport de mai 2008, le Groupe avait pris pour hypothèse une réduction de 20 % du financement imputable aux exportations et au capital-action des multinationales, dans les secteurs de la réfrigération et de la climatisation. Aucune nouvelle donnée fiable sur les exportations et les multinationales n'ayant été obtenue depuis le rapport de mai 2008, le Groupe a retenu cette hypothèse dans son rapport supplémentaire. Cependant, dans son rapport de mai 2008, le Groupe n'avait pas envisagé l'application des hypothèses relatives aux exportations et au capital-action des multinationales dans le secteur des mousses; pour remédier à cette lacune, dans son rapport supplémentaire, le Groupe a étudié l'impact d'un pourcentage d'exportations et de la part du capital-action des multinationales de 20 % pour le secteur des mousses. La prise en compte de cette hypothèse entraîne une réduction de 10 à 15 millions de dollars des besoins de financement au cours de la prochaine période triennale. L'impact de pourcentages plus élevés d'exportations et de la part du capital-action des multinationales a également été calculé et inclus dans ce rapport.

15. Pour conclure, en septembre 2008, l'Equipe spéciale sur la reconstitution évaluait le financement total pour la période de reconstitution 2009-2011 pour permettre aux Parties visées à l'article 5 de respecter les mesures de réglementation pertinentes au titre du Protocole de Montréal entre 338,7 et 387,2 millions de dollars. Plus précisément, selon le scénario de financement de référence, les besoins de financement se situeraient dans une fourchette de 338,7 à 387,2 millions de dollars, tandis que selon le scénario de financement 2012, ces estimations se situeraient entre 510,6 et 629,8 millions de dollars. Ces chiffres n'ont guère changé par rapport à ceux qui étaient avancés par l'Equipe spéciale sur la reconstitution dans son rapport de mai 2008 (environ 5 millions de dollars dans le cas du scénario de référence et 10 millions de dollars dans le cas du scénario de financement 2012). Les modifications apportées avaient trait au nouveau calcul des besoins de financement après la communication de nouvelles données par la Chine (qui étaient erronées dans le rapport de mai 2008) et le recalcul de l'impact des projets de démonstration sur les besoins de financement. Tous les autres facteurs susceptibles d'avoir un impact sur les besoins de financement analysés dans le rapport supplémentaire sont présentés aux Parties aux fins d'examen.

16. Le chapitre 12 du rapport supplémentaire présente les conclusions du Groupe et récapitule l'impact des différents facteurs sur les besoins de financement, en particulier pour la prochaine période triennale.

17. L'annexe 1 donne la liste des questions à étudier plus avant. L'annexe 2 présente de nouveau les tableaux des besoins de financement tirés du rapport de mai 2008. Comme demandé par le Groupe de travail à composition non limitée, l'annexe 3 présente une analyse des risques de non-respect si une Partie doit faire face à une large augmentation (9 %) de sa consommation de HCFC pendant la période 2010-2012, qui devrait être ramenée de nouveau au niveau de référence d'ici 2013.